

L'ajournement

● (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT*[Traduction]*

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LA CONFIANCE DANS LE SYSTÈME—LA POSITION DU MINISTRE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je ne sais pas si je vous ai jamais demandé ce qui au juste vous réveillait le matin. Je voudrais bien le savoir. C'est peut-être le rayon de soleil matinal qui filtre à travers votre fenêtre. Ou encore un réveille-matin; mais c'est peut-être un radio-réveil.

Pour ma part, monsieur le Président, je m'éveille au bruit de mon radio-réveil et, le plus souvent, ce n'est pas au son d'une petite musique douce, mais bien d'une voix autoritaire, crieuse, qui lit un bulletin d'information, suivi de certains commentaires; généralement, dans ce bulletin d'information, il est question d'un crime affreux qui vient d'être commis, et cette voix autoritaire me dit qu'il conviendrait de rétablir la peine capitale. Elle dénigre ceux qui s'y opposent ou tergiversent à son sujet de quelque façon que ce soit.

L'été dernier, monsieur le Président, comme beaucoup d'autres Canadiens de tout le pays, j'ai été réveillé le matin par des bulletins concernant une petite torontoise dénommée Allison Parrot. D'abord, on a annoncé sa disparition, et ensuite nous avons appris l'affreuse façon dont elle avait trouvé la mort.

Cette voix autoritaire nous répétait inlassablement que nous devrions rétablir la peine de mort. À la suite de cette exhortation, et de tous ces rapports, j'ai reçu dans mon bureau de circonscription, ici à Ottawa, et chez moi, un déluge de demandes en vue de rétablir la peine de mort. J'ai été inondé de lettres et d'appels téléphoniques qui me demandaient d'appuyer le rétablissement de la peine de mort et me faisaient remarquer que les sondages indiquaient depuis de nombreuses années que la population était en faveur de la peine capitale.

Monsieur le Président, pourquoi cela arrive-t-il aussi régulièrement? Je ne sais pas ce qu'il en est pour vous, monsieur le Président, mais personnellement je crois que les remarques du ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), du procureur général de l'Ontario et plus récemment, celles du président de la Commission canadienne sur la détermination de la peine ont toutes reflété ce sentiment que les Canadiens avaient perdu confiance en notre système judiciaire.

Les meurtres commis récemment par des commerçants de Calgary et de Montréal qui faisaient justice eux-mêmes sont des preuves supplémentaires de la frustration que ressentent les Canadiens. Comme vous vous en souvenez sûrement, monsieur le Président, le ministre de la Justice a également déclaré qu'un système de justiciers est inacceptable; qu'un système judiciaire à la Charles Bronson est à proscrire.

J'en conviens, monsieur le Président, et je sais que c'est votre opinion également. Mais, monsieur le Président, c'est la responsabilité du ministre de la Justice, des procureurs généraux des provinces, de faire en sorte que nous ayons un système judiciaire dans lequel les Canadiens puissent avoir confiance. Il est indispensable de rétablir cette confiance.

Que fait-on à cet égard, monsieur le Président? Naturellement, nous allons avoir un vote libre sur la question de la peine capitale. Mais est-ce la solution? Je doute que vous le pensiez, monsieur le Président—et moi non plus. À mon avis, si l'ancien gouvernement qui a été au pouvoir pendant 15 ans ou plus, avait pris des mesures pour resserrer les lois sur les cautions ainsi que celles sur la détermination des peines et les libérations conditionnelles, nous ne connaîtrions pas ce problème maintenant, et les Canadiens auraient confiance dans le système judiciaire.

Monsieur le Président, vous savez aussi bien que moi que le gouvernement actuel—loué soit-il—n'est pas non plus à l'abri de tout reproche. Les Canadiens ont voté en faveur d'un changement en septembre 1984, mais nous voici aujourd'hui et nous n'avons changé que très peu de choses en ce qui concerne le droit pénal. C'est à croire que nous suivons le même bon vieux programme. C'est peut-être un programme libéral, un programme bureaucratique, mais ce n'est pas du tout celui des Canadiens. Nos concitoyens n'ignorent pas que le nombre de crimes violents a augmenté de 25,7 p. 100 entre 1976 et 1985 au Canada. Ils veulent donc que notre justice pénale soit resserrée. Je crois que les sondages d'opinion rendraient un son de cloche fort différent maintenant sur la question de la peine capitale si des mesures avaient été prises pour resserrer notre régime pénal.

● (1805)

Nos concitoyens veulent plus de fermeté, que la peine capitale soit rétablie ou non. Le ministre de la Justice n'aurait pas à s'inquiéter de l'émergence de vigiles, d'un régime de justice à la Charles Bronson ou de la confiance des Canadiens dans notre système pénal actuel s'il resserrait la législation sur le cautionnement, les sentences et les libérations conditionnelles.

Le ministre et le gouvernement ont eu environ deux ans et demi pour le faire et il leur en reste autant. C'est assez pour permettre au ministre de la Justice de prendre des mesures décisives et de nous léguer un héritage dont il aurait tout lieu d'être fier, dont nous serions tous fiers en tant que Canadiens.

J'ai hâte d'entendre le secrétaire parlementaire nous dire que le ministre de la Justice est à la veille de prendre des mesures décisives dont nous pourrions tous nous féliciter.

[Français]

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général du Canada): Monsieur le Président, d'abord je dois féliciter le député d'avoir posé cette question ainsi que pour les remarques qu'il a faites. C'est un sujet qui l'intéresse vivement et, depuis son élection, nous le connaissons ici à défendre ces principes. Je dois dire qu'il est heureux que certains députés mettent du temps et de l'effort pour faire avancer ces dossiers. Il est vrai que le système dont nous avons hérité mérite des changements et des changements se approfondissent et, à mon avis, ces changements ne peuvent se faire du jour au lendemain. Ces changements on doit les faire après une assez vaste consultation. Et cette vaste consultation, nous l'avons entreprise dès le début de notre mandat en septembre 1984 et le député le sait pour y avoir participé.

Et cette consultation a commencé à donner des résultats. On a vu il y a deux semaines le rapport de la commission sur la